RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

FORMULAIRE

Association : compte-rendu financier de subvention (Formulaire 15059*02)

Cerfa 15059*02

Il décrit les opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Il est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours du quel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Remplir le formulaire (https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46623/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Subventions versées aux associations (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3180)

Émetteur du formulaire administratif : Ministère chargé de la vie associative
Vérifié le 30 décembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)